



PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS **année 2009**

date de parution
18 septembre 2009

ISSN 07619618

spécial

Sommaire

DELEGATIONS DE SIGNATURE.....	3
Arrêté n°DDEA-2009.715 du 31 août 2009.....	3
Objet : subdélégation de signature du Directeur Départemental de l'Equipement et de l'Agriculture.....	3
Arrêté n°2009 –72 du 4 septembre 2009	7
Objet :subdélégation de signature du directeur de la jeunesse, des sports et de la vie associative de la Haute-Savoie ..	7
Arrêté n°2009 –73 du 4 septembre 2009	7
Objet :subdélégation de signature du directeur de la jeunesse, des sports et de la vie associative de la Haute-Savoie ..	7
Arrêté n°79/2009 du 3 septembre 2009.....	8
Objet : subdélégation de signature de la Directrice départementale des services vétérinaires de la Haute-Savoie.....	8
Arrêté du 7 septembre 2009.....	8
Objet : subdélégation de signature pour les compétences générales du Service Départemental l'Architecture et du Patrimoine de la Haute-Savoie.....	8
Arrêté du 1er septembre 2009.....	8
Objet : Arrêté portant subdélégation de signature -Trésor Public.....	8
Arrêté du 1er septembre 2009.....	9
Objet : Arrêté portant délégation de signature -Trésorerie Générale.....	9
Arrêté du 22 juillet 2009 du Trésorier de La Roche sur Foron	9
Objet : portant délégation de signatures à compter du 18 août 2009.....	9
Arrêté du 14 août 2009 du Trésorier de SAINT-GERVAIS-LES-BAINS.....	10
Objet : portant délégation de signatures à compter du 19 août 2009.....	10
Arrêté du 17 août 2009 du Trésorier de SEYSSEL.....	10
Objet : portant délégation de signatures à compter du 19 août 2009.....	10
Arrêté n°2009-2556 du 17 septembre 2009.....	11
Objet : arrêté portant délégation de signature au titre des articles 5 et 100 du décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique à M. Noël CLAUDON, directeur des services fiscaux de la Haute-Savoie, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses.....	11
Arrêté DIR Centre-Est du 7 septembre 2009.....	12
Objet : Arrêté portant subdélégation de signature de M. Denis HIRSCH, directeur interdépartemental des Routes Centre-Est, en matière de compétence générale.....	12
Arrêté DIR Centre-Est du 7 septembre 2009.....	13
Objet : Arrêté portant subdélégation de signature de Monsieur Denis HIRSCH, directeur interdépartemental des Routes Centre-Est, en matière de pouvoir adjudicateur.....	13
Arrêté DIR Centre-Est du 7 septembre 2009.....	15
Objet : arrêté portant subdélégation de signature de M. Denis HIRSCH, directeur interdépartemental des Routes Centre-Est, pour l'exercice des compétences d'ordonnateur secondaire délégué.....	15
Arrêté DIR Centre-Est du 15 septembre 2009	16
Objet : Arrêté portant subdélégation de signature de Monsieur Denis HIRSCH, directeur interdépartemental des Routes Centre-Est, en matière de gestion du domaine public et de circulation routière.....	16
Arrêté n°du 31 août 2009.....	19
Objet : portant subdélégation de signature de M. LEDENVIC, Directeur Régional de l'Environnement, de Aménagement et du Logement.....	19
Arrêté N°2009-09/032.....	21
Objet : subdélégation de signature M. Daniel AZEMA, directeur de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est à certains de ses collaborateurs.....	21
Arrêté 2009-07-01 du 8 septembre 2009.....	22
Objet : portant subdélégation de signature de M. Pierre CALFAS, directeur du service navigation Rhône-Saône.....	22
Arrêté du 8 septembre 2009.....	23
Objet : Subdélégation de signature de M Paul-Henry WATINE, Trésorier Payeur Général Rhône-Alpes.....	23

DELEGATIONS DE SIGNATURE

Arrêté n°DDEA-2009.715 du 31 août 2009

Objet : subdélégation de signature du Directeur Départemental de l'Équipement et de l'Agriculture

Article 1. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard JUSTINIANY, attaché principal des services déconcentrés de 1^{ère} classe, directeur départemental de l'Équipement et de l'Agriculture de la Haute-Savoie, la délégation de signature est exercée par :

1 - 1 - Pour l'ensemble des décisions mentionnées à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n°2009.2408 du 31 août 2009 :

Mme Cécile MARTIN, ingénieur en chef du génie rural, des eaux et des forêts, directrice adjointe, directrice des unités territoriales.

1 - 2 - Pour les affaires visées au chapitre : SG – Gestion du personnel :

* pour l'ensemble des décisions :

M. Vincent PATRIARCA, ingénieur divisionnaire des TPE, secrétaire général (SG),
Mme Christine VITALI, attachée principale d'administration, adjointe au secrétaire général (SG)

* pour les affaires visées aux paragraphes SG 1.2 et SG 1.3 :

M. Jean-Michel ABRY, secrétaire administratif classe exceptionnelle, responsable du pôle ressources humaines (SG-PRH),

* pour l'octroi des congés annuels visés aux paragraphes SG 1.1, SG 1.2, SG 1.3 et SG 2.1 :

délégation est donnée aux personnels d'encadrement des services, cellules et unités territoriales.

1 - 3 - Pour les affaires visées au chapitre AJ : Affaires juridiques et contentieuses :

* pour l'ensemble des décisions :

M. Vincent PATRIARCA, ingénieur divisionnaire des TPE, secrétaire général (SG),
Mme Christine VITALI, attachée principale d'administration, adjointe au secrétaire général (SG),

* pour les affaires visées au paragraphe AJ 2 :

Mme Dominique NIVEAU, personnel non titulaire de catégorie A, chef du bureau des affaires pénales (SG-BAP),
M. Gérard MEAUDRE, personnel non titulaire de catégorie B, chargé d'affaires pénales (SG-BAP),
Mme Evelyne VINCENT, secrétaire administrative classe exceptionnelle, chargée d'affaires pénales (SG-BAP).

* pour les affaires visées au paragraphe AJ 3 :

Mme Dominique NIVEAU, personnel non titulaire de catégorie A, chef du bureau des affaires administratives et foncières par intérim (SG-BAAF).

1 - 4 - Pour les affaires visées au chapitre : AUR – Aménagement, Urbanisme et Risques :

* pour l'ensemble des affaires :

M. Philippe LEGRET, ingénieur divisionnaire des TPE, ingénieur en chef 2^{ème} groupe, chef du service aménagement, risques (SAR),
M. Sylvain ALLAIRE, ingénieur divisionnaire des TPE, chef du service prospective et connaissance des territoires (SPCT),
M. Pascal BERNIER, ingénieur divisionnaire des TPE, ingénieur en chef 2^{ème} groupe, chef du service habitat (SH),

* pour les affaires visées au paragraphe AUR 1 :

M. Laurent TESSIER, ingénieur du génie rural, des eaux et des forêts, chef du service eau, environnement (SEE),

* pour les affaires visées aux paragraphes AUR 2, AUR 3, AUR 4 et AUR 6 :

M. Patrick BATTAREL, ingénieur divisionnaire des TPE, chef de la cellule application du droit des sols du service aménagement, risques (SAR-ADS),

* pour les affaires visées au paragraphe AUR 5 :

M. Christophe GEORGIU, ingénieur divisionnaire des TPE, chef du service sécurité, ingénierie (SSI),
M. Gaëtan RIOULT, ingénieur divisionnaire des TPE, responsable du bureau départemental des remontées mécaniques (SSI-BDRM),
M. Bernard GRUET-MASSON, technicien supérieur en chef de l'équipement, chef de subdivision, adjoint au responsable du bureau départemental des remontées mécaniques (SSI-BDRM),

* pour les affaires visées aux paragraphes AUR 2, AUR 3, AUR 4 et AUR 6, dans la limite de leur compétence territoriale :

M. Fabien RIDEAU, attaché administratif de l'équipement, chef de l'unité territoriale de la région d'Annecy,
Mme Agnès PATRIARCA, ingénieur des TPE, chef de l'unité territoriale du Chablais,
M. Patrice CORVAISIER, ingénieur des TPE, chef de l'unité territoriale du Faucigny – Pays du Mont-Blanc,
Mme Marie ANCKIERE, ingénieur des TPE, chef de l'unité territoriale du Genevois,
M. Jean-Yves SANQUER, technicien supérieur en chef de l'équipement, chef de subdivision, chef du pôle d'appui territorial et de sécurité routière à l'unité territoriale du Genevois,

* pour les lettres visées aux paragraphes AUR 3 c, AUR 3 d, AUR 3 e et AUR 3 g :

les agents dont les noms suivent et dans la limite des compétences territoriales définies ci-après :

Département de la Haute-Savoie :

M. Joël GIROD, secrétaire administratif classe exceptionnelle, SAR-ADS,
Mme Michèle LHUILLIER, ouvrier des parcs et ateliers, SAR-ADS,
Mme Martine GALLIC, adjointe administrative principale 1ère classe, SAR-ADS,
Mme Liliane DESTRET, adjointe administrative principale 2ème classe, SAR-ADS,
Mme Sandrine SIMON, agent non titulaire de catégorie C, SAR-ADS.

Unité territoriale de la région d'Annecy

Mme Marie-Georges COUSIN, secrétaire administrative classe exceptionnelle,
Mme Monique LAPIERRE, secrétaire administrative,
Mme Marie-Josèphe LOSSERAND, adjointe administrative principale 1ère classe,
Mme Anne BONDON, adjointe administrative,
Mme Caroline BORDES-GHIRARDI, adjointe administrative principale 2ème classe,
Mme Evelyne DURET, adjointe administrative principale 1ère classe,
Mme Laurence BOSSONNEY, adjointe administrative principale 2ème classe,
Mme Graziella FAZY, adjointe administrative principale 2ème classe,
Mlle Monique EXCOFFIER, adjointe administrative principale 2ème classe,
Mme Danièle DEVANCE, agent non titulaire de catégorie C,
Mme Marie-Annick TISSOT, adjointe administrative principale 1ère classe,
Mme Liliane KUZAJ, adjointe administrative principale 1ère classe (jusqu'au 02.11.2009),
Mme Véronique MERMIER, adjointe administrative,
M. Jean NICOLAS, adjoint administratif principal 2ème classe,
Mme Myriam VERCIN, adjointe administrative,
Mme Michèle FANTIN, adjointe administrative principale 1ère classe,
Mme Jacqueline SOLIS, dessinatrice chef de groupe 2ème classe,
M. Maurice PERRIAUD, dessinateur (à compter du 01.10.2009).

Unité territoriale du Faucigny – Pays du Mont-Blanc

Mlle Evelyne PIGNAL, secrétaire administrative classe exceptionnelle,
M. Franck VOLPI, contrôleur principal des TPE,
M. Benjamin MORFIN, contrôleur des TPE,
Mme Marie GARCIA, adjointe administrative principale 1ère classe,
Mme Carole BOUCHARDY, adjointe administrative,
Mme Karine DANIEL, adjointe administrative,
M. Marin GAILLARD, dessinateur chef de groupe 1ère classe,
M. Thierry CHUARD, dessinateur chef de groupe 1ère classe.

Unité territoriale du Genevois

M. Thomas TRITZ, technicien supérieur de l'équipement,
M. Philippe CIGNO, secrétaire administratif classe normale,
Mme Michèle PESTRE, adjointe administrative principale 1ère classe,
M. Claude LAURENT, dessinateur chef de groupe 2ème classe,
Mme Catherine BELLUCCI, adjointe administrative.

Unité territoriale du Chablais

M. Jean-Pierre GUILLOT, technicien supérieur principal de l'équipement,
Mme Danièle DESUZINGES, secrétaire administrative classe supérieure,
Mme Muriel LANGUET, adjointe administrative principale 1ère classe,
M. Jean-Marc DAGAND, adjoint administratif principal 2ème classe,
M. Gilles DUPUIS, technicien supérieur de l'équipement,
Mme Claire SIROP, adjointe administrative,
Mme Corinne DUBOIS, adjointe administrative.

* pour les affaires visées au paragraphe AUR 7 :

Mme Ariane STEPHAN, ingénieur des TPE, chef de la cellule prévention des risques (SAR-CPR).

1 - 5 - Pour les affaires visées au chapitre : EE – Eau et Environnement :

* pour l'ensemble des décisions :

M. Laurent TESSIER, ingénieur du génie rural, des eaux et des forêts, chef du service eau, environnement (SEE),

* pour les affaires visées aux paragraphes EE 1, EE 4, EE 5 b, EE 5 c :

M. Daniel HANSBOTTE, chef technicien spécialité travaux forestiers,

* pour les affaires visées au paragraphe EE 2 :

Mme Caroline BROBECKER, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, chef de la cellule polices de l'eau et des matériaux inertes (SEE-CPEMI),
M. Mathieu DELILLE, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, chef de la cellule politiques eau, assainissement et ouvrages hydrauliques et ressources (SEE-CPAO),

* pour les affaires visées aux paragraphes EE 2 a, EE 2 b, EE 2 c, EE 2 f, EE 6 a et EE 7 c dans la limite de leur compétence territoriale :

Pour les bassins versants du lac Léman, du Foron du Chablais Genevois, et le domaine public du lac Léman

Mme Agnès PATRIARCA, ingénieur des TPE, chef de l'unité territoriale du Chablais,

M. Louis BLETTNER, contrôleur des TPE, responsable du pôle eau, environnement et navigation à l'unité territoriale du Chablais,

Pour le domaine public du lac d'Annecy

M. Fabien RIDEAU, attaché administratif de l'équipement, chef de l'unité territoriale de la région d'Annecy,

M. Didier DELEAU, contrôleur divisionnaire des TPE, responsable du pôle eau, environnement et navigation à l'unité territoriale de la région d'Annecy,

* pour les affaires visées aux paragraphes EE 3, EE 5 a, EE 7 a, EE7 b :

M. Jean-Luc DESBOIS, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, chef de la cellule milieux naturels, forêt et cadre de vie (SEE-CMNFCV),

* pour les affaires visées aux paragraphes EE 6 a :

Mme Elisabeth FRICKER, personnel non titulaire de catégorie A, chargée de mission (SEE),

Mme Caroline BROBECKER, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, chef de la cellule polices de l'eau et des matériaux inertes (SEE-CPEMI),

* pour les affaires visées aux paragraphes EE 6 b :

M. Philippe LEGRET, ingénieur divisionnaire des TPE, ingénieur en chef 2ème groupe, chef du service aménagement, risques (SAR),

M. Christophe GEORGIU, ingénieur divisionnaire des TPE, chef du service sécurité, ingénierie (SSI),

* pour les affaires visées au paragraphe EE 7 c :

M. Jean-Luc DESBOIS, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, chef de la cellule milieux naturels, forêt et cadre de vie (SEE-CMNFCV),

M. Fabien RIDEAU, attaché administratif de l'équipement, chef de l'unité territoriale de la région d'Annecy,

Mme Agnès PATRIARCA, ingénieur des TPE, chef de l'unité territoriale du Chablais,

M. Patrice CORVAISIER, ingénieur des TPE, chef de l'unité territoriale du Faucigny – Pays du Mont-Blanc,

Mme Marie ANCKIERE, ingénieur des TPE, chef de l'unité territoriale du Genevois.

1 - 6 - Pour les affaires visées au chapitre : HC – Habitat et Construction :

* pour l'ensemble des décisions :

M. Pascal BERNIER, ingénieur divisionnaire des TPE, ingénieur en chef 2ème groupe, chef du service habitat (SH),

M. Sylvain ALLAIRE, ingénieur divisionnaire des TPE, chef du service prospective et connaissance des territoires (SPCT),

M. Yves GOYENECHÉ, attaché administratif de l'équipement, chef du bureau financement de l'habitat public (SH-BFHP) (jusqu'au 30.09.2009),

M. Jacky RICHARDEAU, ingénieur des TPE, chef du bureau politique de l'habitat et de la ville (SH-BPHV),

Mme Marie-Antoinette FORAY, ingénieur des TPE, chef du bureau droit au logement (SH-BDL),

Mme Sylvia CHARPIN, attachée administrative de l'équipement, chef du bureau parc privé (SH-BPP),

* pour les affaires visées au paragraphe HC 4 (aide personnalisée au logement) :

Mlle Sylvie GRILLON, secrétaire administrative classe supérieure (SH-BDL).

1 - 7 - Pour les affaires visées au chapitre : EA – Economie agricole :

* pour l'ensemble des décisions :

M. Jacques DENEL, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef de mission, chef du service économie agricole et Europe (SEAE),

Mme Magali DURAND, agent contractuel mis à disposition, adjointe au chef du service économie agricole et Europe (SEAE).

1 - 8 - Pour les affaires visées au chapitre : FE – Gestion des Fonds européens :

* pour l'ensemble des décisions :

M. Jacques DENEL, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef de mission, chef du service économie agricole et Europe (SEAE),

Mme Magali DURAND, agent contractuel mis à disposition, adjointe au chef du service économie agricole et Europe (SEAE).

* pour les affaires visées au paragraphe FE 1 et FE 2 :

M. Laurent TESSIER, ingénieur du génie rural, des eaux et des forêts, chef du service eau, environnement (SEE).

1 - 9 - Pour les affaires visées au chapitre : SER – Sécurité Education Routière :

* pour l'ensemble des décisions :

M. Christophe GEORGIU, ingénieur divisionnaire des TPE, chef du service sécurité, ingénierie (SSI),

M. Lionel JULLIEN, ingénieur des TPE, adjoint au chef du SSI,

* pour les affaires visées au paragraphes SER 1 :

Mme Sandrine LEJEUNE, ingénieur des TPE, coordinatrice sécurité routière (SSI),

* pour les affaires visées au paragraphe SER 2 :

M. Philippe LEGRET, ingénieur divisionnaire des TPE, ingénieur en chef 2ème groupe, chef du service aménagement, risques (SAR),

M. Thierry CROIZE, personnel non titulaire de catégorie A, responsable de la cellule éducation routière (SSI-CER).

1 - 10 - Pour les affaires visées au chapitre : TC – Transports et Contrôles :

* pour l'ensemble de ces affaires :

M. Christophe GEORGIU, ingénieur divisionnaire des TPE, chef du service sécurité ingénierie (SSI),
M. Philippe LEGRET, ingénieur divisionnaire des TPE, ingénieur en chef 2ème groupe, chef du service aménagement, risques (SAR),
M. Sylvain ALLAIRE, ingénieur divisionnaire des TPE, chef du service prospective et connaissances des territoires (SPCT),

* pour les affaires visées aux paragraphes TC 1 et TC 2 :

M. Lionel JULLIEN, ingénieur des TPE, adjoint au chef du SSI,
M. Charles CHEVANCE, technicien supérieur en chef de l'équipement, chef de subdivision, chef de la cellule sécurité et circulation (SSI-CSC),

* pour les affaires visées aux paragraphes TC 3 et TC 5 :

M. Gaëtan RIOULT, ingénieur divisionnaire des TPE; responsable du bureau départemental des remontées mécaniques (SSI-BDRM),
M. Bernard GRUET-MASSON, technicien supérieur en chef de l'équipement, chef de subdivision, adjoint au responsable du bureau départemental des remontées mécaniques,

* pour les décisions prévues aux paragraphes TC 5 a, TC 5 b et TC 5 c 1er alinéa :

M. Jérôme BIBOLLET-RUCHE, contrôleur principal des TPE,
M. Luc LACHARPAGNE, contrôleur des TPE,
M. Jean-Marc FURIC, contrôleur des TPE,
M. Benoît COLIN, contrôleur principal des TPE,
M. Guy BORREL, contrôleur principal des TPE,
M. Olivier MARIN, contrôleur principal des TPE,
M. Philippe LAFFONT, technicien supérieur de l'équipement.

* pour les affaires visées au paragraphe TC 6 :

M. Lionel JULLIEN, ingénieur des TPE, adjoint au chef du SSI,
M. Charles CHEVANCE, technicien supérieur en chef de l'équipement, chef de subdivision, chef de la cellule sécurité et circulation (SSI-CSC),

* pour les affaires visées au paragraphe TC 7 :

M. Charles CHEVANCE, technicien supérieur en chef de l'équipement, chef de subdivision, chef de la cellule sécurité et circulation (SSI-CSC).

1 - 11 - Pour les affaires visées au chapitre : VN – Voies navigables :

* pour l'ensemble de ces affaires :

M. Laurent TESSIER, ingénieur du génie rural, des eaux et des forêts, chef du service eau, environnement (SEE),
Mme Caroline BROBECKER, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, chef de la cellule polices de l'eau et des matériaux inertes (SEE-CPEMI),
M. Mathieu DELILLE, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, chef de la cellule politiques eau, assainissement et ouvrages hydrauliques et ressources (SEE-CPAO),

* pour les affaires visées aux paragraphes VN 1 a et VN 1 b, dans la limite de leur compétence territoriale :

M. Fabien RIDEAU, attaché administratif de l'équipement, chef de l'unité territoriale de la région d'Annecy, pour le lac d'Annecy,
Mme Agnès PATRIARCA, ingénieur des TPE, chef de l'unité territoriale du Chablais, pour le lac Léman.

1 - 12 - Pour les affaires visées au chapitre : RCR – Routes et Circulation routière :

* pour l'ensemble de ces affaires :

M. Christophe GEORGIU, ingénieur divisionnaire des TPE, chef du service sécurité ingénierie (SSI),
M. Philippe LEGRET, ingénieur divisionnaire des TPE, ingénieur en chef 2ème groupe, chef du service aménagement, risques (SAR),

* pour les affaires visées aux paragraphes RCR 1 :

M. Vincent PATRIARCA, ingénieur divisionnaire des TPE, secrétaire général (SG),
Mme Christine VITALI, attachée principale d'administration, adjointe au secrétaire général (SG),

* pour les affaires visées aux paragraphes RCR 3 :

M. Lionel JULLIEN, ingénieur des TPE, adjoint au chef du SSI,
M. Charles CHEVANCE, technicien supérieur en chef de l'équipement, chef de subdivision, chef de la cellule sécurité et circulation (SSI-CSC),

* pour les affaires visées au paragraphe RCR 3 h :

M. Sylvain ALLAIRE, ingénieur divisionnaire des TPE, chef du service prospective et connaissance des territoires (SPCT),
M. Pascal BERNIER, ingénieur divisionnaire des TPE, ingénieur en chef 2ème groupe, chef du service habitat (SH),
M. François CHANVILLARD, ingénieur divisionnaire des TPE, chef de la cellule informatique (SG-informatique),
M. Patrick BATTAREL, ingénieur divisionnaire des TPE, chef de la cellule application du droit des sols du service aménagement, risques (SAR-ADS),
M. Jacques DENEL, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef de mission, chef du service économie agricole et Europe (SEAE),
M. Vincent PATRIARCA, ingénieur divisionnaire des TPE, secrétaire général (SG),
M. Jean-François RENESME, ingénieur divisionnaire des TPE, chef du pôle bâtiments publics et développement durable (SSI-PBDD),

M. Michel TABEAUD, ingénieur divisionnaire des TPE, chef du parc départemental de l'Équipement (SSI-parc),
M. Laurent TESSIER, ingénieur du génie rural, des eaux et des forêts, chef du service eau, environnement (SEE),
M. Gaëtan RIOULT, ingénieur divisionnaire des TPE; responsable du bureau départemental des remontées mécaniques (SSI-BDRM),
Mme Christine VITALI, attachée principale d'administration, adjointe au secrétaire général (SG)

1 - 13 - Pour les affaires visées au chapitre : IAT – Ingénierie d'Appui Territorial :

* pour l'ensemble des affaires :

M. Christophe GEORGIOU, ingénieur divisionnaire des TPE, chef du service sécurité, ingénierie (SSI),
M. Philippe LEGRET, ingénieur divisionnaire des TPE, ingénieur en chef 2ème groupe, chef du service aménagement, risques (SAR),

* pour les affaires visées au paragraphe IAT 2 :

M. Lionel JULLIEN, ingénieur des TPE, adjoint au chef du SSI

et pour valider et transmettre au maître d'ouvrage les éléments de mission consécutifs des marchés d'ingénierie :

M. Fabien RIDEAU, attaché administratif de l'équipement, chef de l'unité territoriale de la région d'Annecy,
Mme Agnès PATRIARCA, ingénieur des TPE, chef de l'unité territoriale du Chablais,
M. Patrice CORVAISIER, ingénieur des TPE, chef de l'unité territoriale du Faucigny – Pays du Mont-Blanc,
Mme Marie ANCKIERE, ingénieur des TPE, chef de l'unité territoriale du Genevois,
M. Jean-Yves SANQUER, technicien supérieur en chef de l'équipement, chef de subdivision, chef du pôle d'appui territorial et de sécurité routière à l'unité territoriale du Genevois,
M. Jean-François RENESME, ingénieur divisionnaire des TPE, chef du pôle bâtiments publics et développement durable (SSI-BPDD),
M. Jean-Pierre GODDET, technicien supérieur en chef de l'équipement, chef de subdivision, chef du pôle aménagement urbain et développement durable (SSI-PAUDD),
M. Louis BOUVARD, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, chargé de mission aménagement et eau (SSI),
Mme Virginie COLLOT, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, chef du pôle appui et conseil sur l'eau (SSI-PACE),
M. Bernard CLERC-PITHON, chef technicien spécialité génie rural, chef du pôle ingénierie de crise, accessibilité (SSI-PICA).

Article 2. – Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n°DDEA-2009-530 du 1er juillet 2009.

Article 3. – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,
pour le préfet et par délégation,
le directeur départemental de l'Équipement et de l'Agriculture,
Gérard JUSTINIANY

Arrêté n°2009 –72 du 4 septembre 2009

Objet :subdélégation de signature du directeur de la jeunesse, des sports et de la vie associative de la Haute-Savoie

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement du directeur départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative la subdélégation qui lui est attribuée pourra être exercée par :

- Monsieur André BIRRAUX, inspecteur de la jeunesse et des sports,
- Monsieur Armand BOUCLIER, inspecteur de la jeunesse et des sports,

à l'effet de signer les décisions et documents relevant des attributions indiquées à l'article premier de l'arrêté préfectoral n°2009-2412 du 31 août 2009, à l'exception des correspondances avec les administrations centrales, les parlementaires et le Président du conseil Général.

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté prendront effet à compter du 4 septembre 2009. Toute disposition antérieure à cette date est abrogée.

Article 3 : Monsieur le directeur départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le directeur départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative
Thierry POTHET

Arrêté n°2009 –73 du 4 septembre 2009

Objet :subdélégation de signature du directeur de la jeunesse, des sports et de la vie associative de la Haute-Savoie

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement du directeur départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative la subdélégation qui lui est attribuée pourra être exercée par :

- Monsieur André BIRRAUX, inspecteur de la jeunesse et des sports,
- Monsieur Armand BOUCLIER, inspecteur de la jeunesse et des sports,

à l'effet de signer les décisions et documents relevant des attributions indiquées à l'article premier, deux et trois de l'arrêté préfectoral n°2009-2390 du 31 août 2009.

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté prendront effet à compter du 4 septembre 2009. Toute disposition antérieure à cette date est abrogée.

Article 3 : Monsieur le directeur départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et transmis au comptable assignataire.

Le directeur départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative
Thierry POTHET

[Arrêté n°79/2009 du 3 septembre 2009](#)

Objet : subdélégation de signature de la Directrice départementale des services vétérinaires de la Haute-Savoie

Article 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice départementale des services vétérinaires de la Haute-Savoie, la subdélégation qui lui est attribuée pourra être exercée par :

- Mlle Cécile KERMIN, Inspecteur de Santé publique vétérinaire, chef du service Sécurité sanitaire des aliments, et M. Jean-Marie LE HORGNE, Inspecteur de Santé publique vétérinaire et adjoint au chef de service ;
- Mlle Isabelle FINDINIER, Inspecteur de Santé publique vétérinaire, chef du service Santé et protection des animaux ;
- Mme Odile PETIT, Ingénieur en chef du Génie rural, des eaux et des forêts, chef du service Environnement et Mme Marie-Paule SUCHOVSKY, Inspecteur de Santé publique vétérinaire et adjointe au chef de service ;
- Mme Christine VITALI, Attachée principale d'administration, secrétaire générale de la DDSV ;

à l'effet de signer les décisions et documents relevant de ses attributions dans leurs domaines d'activité et indiqués à l'article premier de l'arrêté préfectoral n° 2009-2413 du 31 août 2009, à l'exception des correspondances avec les administrations centrales, les parlementaires et le Président du Conseil général.

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté prendront effet à compter du 31 août 2009. Toute disposition antérieure à cette date est abrogée.

Article 3 : Mme la Directrice départementale des services vétérinaires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

pour le secrétaire général chargé de l'administration de l'État
dans le département
la directrice départementale des services vétérinaires
Hélène LAVIGNAC

[Arrêté du 7 septembre 2009](#)

Objet : subdélégation de signature pour les compétences générales du Service Départemental l'Architecture et du Patrimoine de la Haute-Savoie

Article 1^{er} : en cas d'absence ou d'empêchement de M. le Chef du Service départemental de l'architecture et du patrimoine subdélégation de signature est donnée à Monsieur Christophe MARGUERON, adjoint au chef du service départemental de l'architecture et du patrimoine, afin de :

- signer les correspondances courantes relatives à l'instruction des dossiers relevant de l'attribution du service départemental de l'architecture et du patrimoine,
- procéder à l'engagement juridique et à la liquidation des dépenses concernant les crédits de fonctionnement du service départemental de l'architecture et du patrimoine,

Article 2 : en cas d'absence ou d'empêchement de M. le Chef du Service départemental de l'architecture et du patrimoine subdélégation de signature est donnée à Monsieur Christophe MARGUERON, architecte des bâtiments de France, à l'effet de signer les actes administratifs prévus à l'article L. 631.32 du Code du Patrimoine

Article 3 : M. le Chef du Service départemental de l'architecture et du patrimoine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Savoie.

Le Chef du Service Départemental
de l'Architecture et du Patrimoine,
Dominique BOILLEY

[Arrêté du 1^{er} septembre 2009](#)

Objet : Arrêté portant subdélégation de signature -Trésor Public

Article 1 : subdélégation de signature est donnée à M. Dominique CALVET, Chef des Services du Trésor Public, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les décisions, contrats, conclusions, mémoires et, d'une façon plus générale, tous les actes y compris les actes de procédures, et tous les documents énumérés dans l'arrêté du 31 août 2009 susvisé,

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique CALVET, Chef des Services du Trésor Public, la même subdélégation sera exercée par :

- Mme Muriel LAULAGNIER, Inspectrice principale,
- M. François PANETIER, Inspecteur Principal et
- M. Gérard DUFÉY, Inspecteur.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute Savoie.

Pour le Préfet et par délégation
Le Trésorier Payeur Général de la Haute-Savoie
Laurent de JEKHOWSKY

[Arrêté du 1^{er} septembre 2009](#)

Objet : Arrêté portant délégation de signature -Trésorerie Générale

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Mme LAULAGNIER Muriel, inspectrice principale, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet de :

- émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale ;
- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'Etat ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable du Domaine (article R. 163 et 3° de l'article R. 158 du code du domaine de l'Etat).

Article 2 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté du 22 juillet 2008 donnant délégation de signature à M. METAYER et sera publié au recueil des actes administratifs et affiché dans les locaux de la trésorerie générale de Haute-Savoie

Le Trésorier Payeur Général de la Haute-Savoie
Laurent de JEKHOWSKY

[Arrêté du 22 juillet 2009 du Trésorier de La Roche sur Foron](#)

Objet : portant délégation de signatures à compter du 18 août 2009.

La liste des mandataires concernés et l'étendue des pouvoirs leur étant conférés sont fixées de la manière suivante :

DELEGATIONS SPECIALES

M JACQUEMIN Francis, reçoit mandat d'accorder des délais sur cotes d'impôts inférieures à 1500€. Il reçoit par ailleurs mandat d'effectuer des avis à tiers détenteurs en mon absence et en l'absence de Mme AUGUSTE Jeannine.

M SAINVE Olivier, reçoit mandat d'accorder des délais sur cotes d'impôts et produits des collectivités locales dont le montant est inférieur à 1500€. Il reçoit par ailleurs mandat d'accorder des délais sur les produits hospitaliers dont le montant est inférieur à 3000€ et en l'absence de Mme AUGUSTE Jeannine.

Mme CHEVALIER Marie-Ange, reçoit mandat d'accorder des délais sur cotes d'impôts inférieures à 1500€. Elle reçoit par ailleurs mandat de signer les lettres chèque et les avis à tiers détenteurs en mon absence et en l'absence de Mme AUGUSTE Jeannine.

Mme AUGUSTE Jeannine, reçoit mandat d'accorder des délais sur les produits des collectivités locales et hospitaliers dont le montant est inférieur à 3000€. Elle reçoit par ailleurs mandat de signer les lettres chèque, les avis à tiers détenteurs, les saisies vente et les oppositions à tiers détenteurs en mon absence.

Mme CONTAT Thérèse, reçoit mandat d'accorder des délais sur les produits des collectivités locales dont le montant est inférieur à 1500€.

Mme GIAMMARIA Nicole, reçoit mandat d'accorder des délais sur les produits des collectivités locales et hospitaliers dont le montant est inférieur à 1500€. Elle reçoit par ailleurs mandat d'accorder des délais sur les produits hospitaliers dont le montant est inférieur à 3000€ en l'absence de Mme AUGUSTE Jeannine.

Mme RUPIL Sylvie, reçoit mandat d'accorder des délais sur les produits des collectivités locales dont le montant est inférieur à 1500€.

M THIBAUD Wilfried, reçoit mandat d'accorder des délais sur les produits des collectivités locales et hospitaliers ainsi que sur les cotes d'impôt dont le montant est inférieur à 1500€. Il reçoit par ailleurs mandat d'accorder des délais sur les produits hospitaliers dont le montant est inférieur à 3000€ en l'absence de Mme AUGUSTE Jeannine.

Le Trésorier de La Roche sur Foron
Claude DOMINICI

[Arrêté du 14 août 2009 du Trésorier de SAINT-GERVAIS-LES-BAINS](#)

Objet : portant délégation de signatures à compter du 19 août 2009

La liste des mandataires concernés et l'étendue des pouvoirs leur étant conférés sont fixées de la manière suivante :

Délégations générales et spéciales

Melle GAVARD Valérie, reçoit mandat de gérer et administrer pour moi, en mon nom, la Trésorerie de SAINT-GERVAIS-LES-BAINS, d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les exercices, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, d'opérer à la Recette des Finances les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon, de me représenter auprès des Agents de l'Administration des Postes pour toute opération, d'effectuer des déclarations de créances, d'agir en justice.

En conséquence, je lui donne pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie de SAINT-GERVAIS-LES-BAINS, entendant ainsi transmettre à Melle GAVARD Valérie tous les pouvoirs suffisants pour qu'elle puisse, sans mon concours, mais sous ma responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Melle LERICHE Mylène, reçoit mandat de gérer et administrer pour moi, en mon nom, la Trésorerie de SAINT-GERVAIS-LES-BAINS, d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les exercices, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, d'opérer à la Recette des Finances les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon, de me représenter auprès des Agents de l'Administration des Postes pour toute opération, d'effectuer des déclarations de créances, d'agir en justice.

En conséquence, je lui donne pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie de SAINT-GERVAIS-LES-BAINS, entendant ainsi transmettre à Melle LERICHE Mylène tous les pouvoirs suffisants pour qu'elle puisse, sans mon concours, mais sous ma responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Je prends l'engagement de ratifier tout ce que mes mandataires auront pu faire en vertu des présentes procurations.

Le Trésorier de SAINT-GERVAIS-LES-BAINS
André SACCHETTINI

[Arrêté du 17 août 2009 du Trésorier de SEYSSEL](#)

Objet : portant délégation de signatures à compter du 19 août 2009

La liste des mandataires concernés et l'étendue des pouvoirs leur étant conférés sont fixées de la manière suivante :

Délégations générales et spéciales

M. GOURILLON Pascal, reçoit mandat de gérer et administrer pour moi, en mon nom, la Trésorerie de SEYSSEL, d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les exercices, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, d'opérer à la Recette des Finances les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon, de me représenter auprès des Agents de l'Administration des Postes pour toute opération, d'effectuer des déclarations de créances, d'agir en justice.

En conséquence, je lui donne pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie de SEYSSEL, entendant ainsi transmettre à M. GOURILLON Pascal tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse, sans mon concours, mais sous ma responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Je prends l'engagement de ratifier tout ce que mon mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

Le Trésorier de SEYSSEL
André-François ARFEUX

Arrêté n°2009-2556 du 17 septembre 2009

Objet : arrêté portant délégation de signature au titre des articles 5 et 100 du décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique à M. Noël CLAUDON, directeur des services fiscaux de la Haute-Savoie, pour l'ordonnement secondaire des recettes et des dépenses.

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Noël CLAUDON, directeur des services fiscaux en tant que responsable du budget opérationnel de programme (RBOP) pour le programme central : 156 – gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local (y compris la régie d'avance) de la mission « gestion et contrôle des finances publiques », à l'effet de :

- Recevoir les crédits du programme 156 « gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local (y compris la régie d'avance) » ;
- Procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire entre les actions d'un programme dès lors que l'économie générale du budget opérationnel de programme n'est pas remise en cause ; le délégataire m'informe sans délai de cette modification ;
- Procéder en cours d'exercice budgétaire à des transferts de crédits entre titres pour la mise en œuvre de la fongibilité asymétrique : le délégataire m'informe sans délai de cette modification.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Noël CLAUDON directeur des services fiscaux de la Haute-Savoie en tant que responsable d'unité opérationnelle (RUO) pour procéder à l'ordonnement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat imputées sur les titres 2, 3 et 5 du budget opérationnel de programme cité à l'article 1.

Article 3 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Noël CLAUDON directeur des services fiscaux de la Haute-Savoie en tant que responsable d'unité opérationnelle (RUO) pour procéder à l'ordonnement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat imputées sur les titres 2, 3 et 5 des budgets opérationnels de programme centraux relevant des programmes suivants :

- mission « gestion et contrôle des finances publiques » :
 - programme 218 : conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle : action sociale, hygiène et sécurité, SIRCOM
 - programme 721 : gestion du patrimoine immobilier de l'Etat

Article 4 : Sous réserve des exceptions ci-dessous la délégation de signature englobe la totalité des actes incombant à l'ordonnateur secondaire ainsi que la délégation de l'exercice des attributions du pouvoir adjudicateur en matière de marchés publics.

Article 5 : Pour la mise en œuvre de la délégation prévue à l'article 1, sont exclus :

- les conventions passées entre l'Etat et tout organisme public, privé ou associatif, à l'exception de ceux qui ont été délégués et qui sont mentionnés dans l'arrêté de compétence générale,
- les baux d'engagement de location d'un montant supérieur à 10 000 €,
- les décisions de vente ou d'acquisitions immobilières d'un montant supérieur à 50 000 €,
- la signature des ordres de réquisition du comptable public assignataire prévus à l'article 66, alinéa 2 du décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,
- la signature des décisions de passer outre aux refus de visa du contrôleur financier local et de la saisine préalable du ministre en vue de cette procédure,
- la signature des conventions à conclure au nom de l'Etat, que ce dernier passe avec le Département ou l'un de ses établissements publics.

Sont subordonnés au visa préalable du Préfet, les marchés ou autres actes d'engagement lorsqu'ils atteignent un montant égal ou supérieur à 250 000€ T.T.C et sont passés selon la procédure du marché négocié ou celle du dialogue compétitif et toutes les pièces modificatives de ces derniers telles que les avenants et décisions de poursuivre.

Article 6 : En application de l'article 38 du décret n°2004 -374 du 29 avril 2004, le directeur des services fiscaux peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature à ses collaborateurs dans les conditions prévues par l'arrêté interministériel du 21 décembre 1982 susvisé portant règlement de comptabilité publique.

La désignation des agents habilités est portée à ma connaissance et accréditée auprès des comptables assignataires.

Article 7 : L'arrêté n°2009-2392 du 31 août 2009 est abrogé .

Article 8 : Le secrétaire général de la Préfecture de la Haute-Savoie et le directeur des services fiscaux de Haute-Savoie sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Savoie.

Le Préfet,
Jean-Luc VIDELAINE

Arrêté DIR Centre-Est du 7 septembre 2009

Objet : Arrêté portant subdélégation de signature de M. Denis HIRSCH, directeur interdépartemental des Routes Centre-Est, en matière de compétence générale

Article 1^{er} : subdélégation permanente de signature est donnée à :

M. Didier BRAZILLIER, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, directeur de l'ingénierie à la direction interdépartementale des routes Centre-Est,

M. Yves DUPUIS, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, directeur de l'exploitation à la direction interdépartementale des routes Centre-Est,

Mme Anne-Marie DEFRAANCE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, secrétaire générale de la direction interdépartementale des routes Centre-Est.

à l'effet de signer tous actes, arrêtés, décisions et correspondances énumérés à l'article 1er de l'arrêté préfectoral n° 08-2033 du 26 mai 2008 susvisé portant délégation de signature à M. Denis HIRSCH en matière de compétence générale.

Article 2 : Sont exclues de la délégation donnée aux articles précédents :

Les circulaires aux maires ;

Toutes correspondances adressées aux administrations centrales et qui sont relatives aux programmes d'équipement et à leur financement, ainsi que celles dont le préfet, se réserve expressément la signature ; toutes correspondances adressées aux Cabinets Ministériels (les autres correspondances étant sous le régime du sous-couvert) ;

toutes correspondances adressées aux présidents des assemblées régionales et départementales, ainsi que les réponses aux interventions des parlementaires et des conseillers généraux lorsqu'elles portent sur des compétences relevant de l'Etat.

Article 3 : subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions fonctionnelles ou territoriales, et à l'exclusion des actes visés à l'article 2 du présent arrêté, aux fonctionnaires ci-après :

Direction DIR CE :

M. Pascal PLATTNER, IDTPE, chef de la mission qualité et développement durable

Secrétariat général

M. Djilali MEKKAOUI, APE, chef du pôle gestion et management et pôle ressources matérielles

Mme Caroline COURTY, AAE, chef du pôle ressources humaines

Mme Corinne WRIGHT, AAE, chargée de communication

Melle Sandra CHAVOZ, AAE, chef du pôle juridique

Service patrimoine et entretien :

M. Paul TAILHADES, IDTPE, chef du service patrimoine et entretien

M. Steven HALL, IDTPE, chef du pôle entretien routier

M. Philippe WATTIEZ, ITPE, chef de la mission systèmes d'information

M. Gérard BIRON, TSP, chef de la cellule ouvrage d'art

MME. Sylviane MERLIN, SACS, chef de la cellule gestion du domaine public

Service exploitation et sécurité:

M. Marin PAILLOUX, IPC, chef du service exploitation sécurité

M. Bruno LEVILLY, IDTPE, chef du pôle équipements systèmes

M. Daniel BACHER, PNTA, chef de la cellule mission sécurité routière

M. Franck ROBERT, ITPE, chef de projet

SREX de Lyon :

M. Jacques MOUCHON, IDTPE, chef du SREX de Lyon

M. François BRUN, ITPE, chef du PC de Genas

M. Dominique ROZIER, technicien supérieur principal, chef du PC Hyrondelle à Villars (42)

M. Renaud MOREL, ITPE, chef du district de Lyon

M. Patrick PREVEL, TSP, adjoint au chef du district de Lyon

M. Jean -Pierre GIRAUDON, IDTPE, chef du district de St Etienne

M. Christian NOULLET, TSE, adjoint au chef du district de St Etienne

M. Christian QUET, contrôleur divisionnaire, adjoint au chef de district de Valence

M. Fabrice RUSSO, ITPE, chef de district de valence

SREX de Moulins :

M. Thierry MARQUET, IDTPE, chef du SREX de Moulins

M. Eric BERNARD, contrôleur principal, chef du PC de Moulins et responsable de veille qualifiée

M. Serge BULIN, TSC, chef du district de la Charité sur Loire

M. Yves PEYRARD, contrôleur divisionnaire, adjoint au chef du district de la Charité sur Loire

M. Dominique DARNET, TSC, chef du district de Moulins

M. Pascal RAOUX, TSP, adjoint au chef du district de Moulins

M. Daniel VALLESI, TSC, chef du district de Mâcon

M. Jean GALLET, contrôleur divisionnaire, adjoint au chef du district de Mâcon

Mme Liliane BAY, TSE, chef de la cellule gestion de la route

SIR de Moulins :

M. Gilles CARTOUX, IDTPE, chef du SIR de Moulins

Mme Odile VANNIERE, IDTPE, adjointe au chef du SIR de Moulins

M. Philippe CHARBOUILLOT, SACE, chef de Pôle Administratif et de Gestion site de Moulins (à compter du 1er octobre 2009)

M. Norbert COFFY, ITPE, chef de projets

M. Guillaume LAVENIR, ITPE, chef de projets site de Moulins

M. Mathieu PACOCHA, ITPE, chef de projets site de Moulins

M. Luc MAILLARD, TSC, chef de projets site de Moulins

M. Romain CHAUMONTET, ITPE, chef de projets au SIR site de Moulins

M. Guillaume DESINDE, chef du pôle études

M. Patrick BERGER, ITPE, chef de projets antenne de Mâcon

M. Grégoire de SAINT-ROMAIN, ITPE, chef de projets antenne de Mâcon

M. Christian ZUCCALLI, TSC, chef du pôle études
SIR de Lyon
M. Yves MAJCHRZAK, IPC, chef du SIR de Lyon
M. Farid HAMMADI, SACN, chef du pôle administratif et de gestion
Mme Eléonore ROUSSEAU, ITPE, chef de projets
M. Fabrice BRIET, ITPE, chef du pôle études
M. Samuel CADO, ITPE, chef de projets
M. Cédric GIRARDY, ITPE, chef de projets
M. Pierre CHODERLOS DE LACLOS, IDTPE, chef du pôle ouvrages d'art
M. Jean-Pierre BENISTANT, TSC, chef de projets
Mme Marie-Madeleine DOUCET, PNTA, chef de projets
M. Benjamin AIRAUD, ITPE, chef de la cellule bruit
SREI de Chambéry :
M. Christian GAIOTTINO, IDTPE, chef du SREI de Chambéry
M. Roland DOLLET, IDTPE, adjoint au chef du SREI de Chambéry
Mme Colette LONGAS, ITPE, chef du district de Chambéry
M. André PICCHIOTTINO, contrôleur principal, adjoint au chef du district de Chambéry
M. Olivier VALOIS, TSP, adjoint au chef du district de Grenoble
Mme Marie-Ange MARTO?A, TSC, chargée de patrimoine et responsable du bureau administratif au district de Grenoble
M. Thierry BATAILLE, SACE, chef du pôle administratif et de gestion
M. Philippe DUTILLOY, ITPE, chef du pôle tunnels
M. Jean-Louis FAVRE, ITPE, chef de projets
M. David FAVRE, ITPE, chef de projets
M. Philippe MANSUY, ITPE, chef du district de Grenoble et chef de l'unité PC Grenoble Mission Gentiane
M. Serge PROST, TSC, chef du pôle études
M. Alain DE BORTOLI, contrôleur principal, responsable d'exploitation du PC Osiris
Service support mutualisé :
Se reporter à la convention de mutualisation

Article 4 : Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs des préfetures du Rhône, de l'Allier, de l'Ardèche, de l'Aube, de la Côte d'Or, de la Drôme, de l'Isère, de la Loire, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire, de la Savoie, de la Haute-Savoie, du Vaucluse et de l'Yonne.

Pour le Préfet,
Par délégation
Le directeur interdépartemental des Routes Centre-Est
Denis HIRSCH

[Arrêté DIR Centre-Est du 7 septembre 2009](#)

Objet : Arrêté portant subdélégation de signature de Monsieur Denis HIRSCH, directeur interdépartemental des Routes Centre-Est, en matière de pouvoir adjudicateur

Article 1 : délégation de signature est donnée à M. Didier BRAZILLIER, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, directeur de l'Ingénierie et M. Yves DUPUIS, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, directeur de l' Exploitation, à l'effet d'effectuer les actes dévolus au pouvoir adjudicateur.

Article 2 : Est exclue de cette délégation, la signature des actes d'engagement des marchés supérieurs à 5 700 000 euros HT.

Article 3 : Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, dans les conditions limitatives fixées par le directeur interdépartemental des Routes Centre-Est, à l'effet de signer les marchés passés selon une procédure adaptée visée à l'article 28 du Code des Marchés Publics :

Délégation de signature est donnée, dans la limite des marchés dont le seuil est inférieur à 90 000 euros H.T à :

- M. Pascal PLATTNER, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef de la mission qualité et développement durable
- Mme Anne-Marie DEFRENCE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, secrétaire générale de la DIR Centre Est
- M. Paul TAILHADES, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef du service patrimoine et entretien
- M. Marin PAILLOUX, ingénieur des ponts et chaussées, chef du service exploitation et sécurité
- M. Bruno LEVILLY, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef du pôle équipements systèmes
- M. Jacques MOUCHON, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef du service régional d'exploitation de Lyon
- M. Thierry MARQUET, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef du service régional d'exploitation de Moulins
- M. Christian GAIOTTINO, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef du service régional d'exploitation et d'ingénierie de Chambéry
- M. Roland DOLLET, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, adjoint au chef du service régional d'exploitation et d'ingénierie de Chambéry
- M. Yves MAJCHRZAK, ingénieur des ponts et chaussées, chef du service d'ingénierie routière de Lyon
- M. Pierre CHODERLOS DE LACLOS, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef du pôle ouvrages d'art au service d'ingénierie routière de Lyon
- M. Gilles CARTOUX, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef du service d'ingénierie routière de Moulins
- Mme Odile VANNIERE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, adjointe au chef du service d'ingénierie routière de Moulins

Pour ces mêmes chefs de service, le seuil est porté à 1 000 000 \ HT pour les commandes passées sur un marché à bons de commande en l'absence de visa préalable.

Délégation de signature est donnée, dans la limite des marchés dont le seuil est inférieur à 20 000 euros H.T à :

Secrétariat Général :

- M. Djilali MEKKAOUI, attaché principal, chef du pôle gestion et management et pôle ressources matérielles
- MME Corinne WRIGHT, attachée d'administration, chargée de communication
- Service patrimoine et entretien :
- M. Steven HALL, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef du pôle entretien routier au service patrimoine et entretien
- M Philippe WATTIEZ, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef de la mission systèmes d'information
- M. Gérard BIRON, technicien supérieur en chef, chef de la cellule ouvrages d'art au service patrimoine et entretien
- MME. Sylviane MERLIN, secrétaire administratif de classe supérieure, chef de la cellule gestion du domaine public au service patrimoine et entretien
- Service exploitation et sécurité:
- M. Eric CHATENOUD, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef de la mission des politiques d'exploitation au service exploitation et sécurité
- M. Franck ROBERT, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef de projet au service exploitation et sécurité
- M. Philippe BONANAUD, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef de projet au service exploitation et sécurité
- M. Daniel BACHER, personnel non titulaire de catégorie A (PNTA), chef de la cellule mission sécurité routière au service exploitation et sécurité
- SREX de Lyon :
- M. Renaud MOREL, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef du district de Lyon
- M. Patrick PREVEL, technicien supérieur principal, adjoint au chef du district de Lyon
- M. SENE Olivier, TSP, chef de maintenance PC Genas
- M. François BRUN, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef du PC de Genas
- M. Dominique ROZIER, contrôleur divisionnaire, chef du PC de Saint Etienne
- M. Jean-Pierre GIRAUDON, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef du district de Saint Etienne
- M. Christian NOULLET, adjoint au chef du district de Saint Etienne
- M. Fabrice RUSSO, ITPE, chef de district de Valence
- M. Christian QUET, contrôleur divisionnaire, adjoint au chef du district de Valence
- SREX de Moulins :
- Mme Liliane BAY, technicien supérieur (chef de subdivision), cellule gestion de la route au service régional d'exploitation de Moulins
- M. Eric BERNARD, contrôleur principal, chef du PC de Moulins
- M. Serge BULIN, technicien supérieur en chef, chef du district de la Charité sur Loire
- M. Yves PEYRARD, contrôleur divisionnaire, adjoint au chef du district de la Charité sur Loire
- M. Dominique DARNET, technicien supérieur en chef, chef du district de Moulins
- M. Pascal RAOUX, technicien supérieur principal, adjoint au chef du district de Moulins
- M. Daniel VALLESI, technicien supérieur en chef, chef du district de Mâcon
- M. Jean GALLET, contrôleur divisionnaire, adjoint au chef du district de Mâcon
- SREI de Chambéry :
- Mme Colette LONGAS, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef du district de Chambéry
- M. André PICCHIOTTINO, contrôleur principal, adjoint au chef du district de Chambéry
- M. Olivier VALOIS, technicien supérieur en chef, adjoint au chef du district de Grenoble
- Mme Marie-Ange MARTOIA, technicien supérieur en chef, chargée de patrimoine et responsable du bureau administratif au district de Grenoble
- M. Thierry BATAILLE, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, chef du pôle administratif et de gestion du service régional d'exploitation et d'ingénierie de Chambéry
- M. Philippe DUTILLOY, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef du pôle tunnels au service régional d'exploitation et d'ingénierie de Chambéry
- M. Jean-Louis FAVRE, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef de projets au service régional d'exploitation et d'ingénierie de Chambéry
- M. David FAVRE, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef de projets au service régional d'exploitation et d'ingénierie de Chambéry
- M. Philippe MANSUY, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef du district de Grenoble et chef de l'unité PC Grenoble mission Gentiane
- M. Serge PROST, technicien supérieur en chef, chef du pôle études au service régional d'exploitation et d'ingénierie de Chambéry
- SIR de Lyon :
- M. Farid HAMMADI, secrétaire administratif de classe normale, chef du pôle administratif et de gestion au service d'ingénierie routière de Lyon
- M. Fabrice BRIET, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef du pôle études au service d'ingénierie routière de Lyon
- Mme Eléonore ROUSSEAU, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef de projets au service d'ingénierie routière de Lyon
- M. Samuel CADO, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef de projets au service d'ingénierie routière de Lyon
- M. Cédric GIRARDY, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef de projets au service d'ingénierie routière de Lyon
- M. Jean-Pierre BENISTANT, technicien supérieur en chef, chef de projets au service d'ingénierie routière de Lyon
- Mme Marie-Madeleine DOUCET, personnel non titulaire hors classe, chef de projets au service d'ingénierie routière de Lyon
- M. Benjamin AIRAUD, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef de la cellule bruit au service d'ingénierie routière de Lyon
- SIR de Moulins :
- M. Philippe CHARBOUILLOT, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, chef du pôle administratif et de gestion au service d'ingénierie routière de Moulins (à compter du 1er octobre 2009)
- M. Guillaume DESINDE, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef du pôle études
- M. Christian ZUCCALLI, technicien supérieur principal, chef du pôle études, service d'ingénierie routière de Moulins, antenne de Mâcon
- Délégation de signature est donnée, dans la limite des marchés dont le seuil est inférieur à 4 000 euros H.T à :
- M. Arnaud DENIS, contrôleur, chef du CEI de Dardilly
- M. Gérard PALLUIS, contrôleur, responsable du secteur autoroutier au CEI de Pierre-Bénite
- M. Bernard MARIUTTI, contrôleur, responsable du secteur autoroutier au CEI de Pierre-Bénite
- M. Claude MEQUINION, contrôleur, responsable du secteur autoroutier au CEI de Pierre-Bénite
- M. Camel BEKKOUCHE, contrôleur, responsable du secteur autoroutier au CEI de la Rocade-Est

- M. Stéphane BONIFACE, CEE, responsable du CEI annexe Machezal
- M. Serge FIALON, contrôleur, responsable du pôle développement du réseau au CEI de La Varizelle
- M. Georges PICHON, contrôleur, responsable du pôle exploitation au CEI de La Varizelle
- M. Ugo Di Nicola, contrôleur, responsable du pôle entretien courant planifié au CEI de La Varizelle
- M. Jacques COUPAT, contrôleur, responsable du pôle ouvrage d'art au CEI de La Varizelle
- M. Thierry SEIGNOBOS, contrôleur, chef du CEI Montélimar
- M. Daniel DILAS, contrôleur, chef du CEI Rousillon
- M. Gilles DELIMAL, contrôleur principal, chef du CEI Valence
- M. Christophe AUDIN, contrôleur, chef du CEI Toulon sur Allier
- M. Jean-Claude VILATTE, contrôleur, chef du CEI Varennes
- M. Patrick GESTE, contrôleur, Chef des CEI d'auxerre et Cheminot
- M. Gilles DELAUMENI, contrôleur principal, chef du CEI Roanne
- M. Christian MARTIN, contrôleur, chef du CEI La Charité sur Loire
- M. Jean-Michel AUCLAIR, contrôleur, chef du CEI Clamecy
- Mme Sandrine VANNEREUX, contrôleur principal, chef du CEI Saint-Pierre le Moutier
- M. Jean-Luc BERTOGLIO, contrôleur, chef du CEI Charnay-les-Mâcon
- M. Alain DUVERNE, contrôleur, chef du CEI Montceau-les-Mines
- M. Jean-Luc GEORGEL, contrôleur, Centre de travaux antenne de Mâcon
- M. Joël BISCHOFF, contrôleur, chef du CEI Paray le Monial
- M. Henri SCHUMMER, contrôleur principal, chef du CEI Sombornon
- M. Bernard PERRIER, contrôleur, chef du CEI Aigueblanche et du CEI annexe Albertville
- Mme Frédérique PLAT, contrôleur principal, chef du CEI Chamonix et du CEI annexe Le Fayet
- M. Bernard BOUVARD, contrôleur, chef du CEI de Grenoble
- M. Norbert COFFY, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef de projets et chef de pôle conception au service d'ingénierie routière de Moulins
- M. Guillaume LAVENIR, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef de projets au service d'ingénierie routière de Moulins
- M. Mathieu PACOCHA, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef de projets au service d'ingénierie routière de Moulins
- M. Luc MAILLARD, technicien supérieur en chef, chef de projets au service d'ingénierie routière de Moulins
- M. Romain CHAUMONTET, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef de projets au service d'ingénierie routière de Moulins
- M. Patrick BERGER, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef de projets au service d'ingénierie routière de Moulins
- M. Grégoire DE SAINT ROMAIN, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef de projets au service d'ingénierie routière de Moulins
- M Sébastien FIALON, SACN, chargé des moyens généraux
- M. Benjamin BLOND, SACE, adjoint au chef de pôle communication

Article 4 : Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures du Rhône, de l'Allier, de l'Ardèche, de l'Aube, de la Côte d'Or, de la Drôme, de l'Isère, de la Loire, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire, de la Savoie, de la Haute-Savoie, du Vaucluse et de l'Yonne.

Pour le Préfet,
Par délégation
Le directeur interdépartemental des Routes Centre-Est
Denis HIRSCH

Arrêté DIR Centre-Est du 7 septembre 2009

Objet : arrêté portant subdélégation de signature de M. Denis HIRSCH, directeur interdépartemental des Routes Centre-Est, pour l'exercice des compétences d'ordonnateur secondaire délégué

Article 1er : subdélégation de signature est donnée à

- M. Didier BRAZILLIER, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, directeur de l'ingénierie,
 - M. Yves DUPUIS, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, directeur de l'exploitation,
 - Mme Anne-Marie DEFRANCE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, secrétaire générale.
- À effet de signer dans les conditions fixées dans l'arrêté préfectoral susvisé, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes.

Article 2 : Subdélégation est donnée aux gestionnaires ci-après :

- M. Pascal PLATTNER, IDTPE, chef de la mission qualité et développement durable
 - M. Paul TAILHADES, IDTPE, chef du service patrimoine et entretien
 - M. Marin PAILLOUX, IPC, chef du service exploitation sécurité
 - M. Bruno LEVILLY, IDTPE, chef du pôle équipements systèmes
 - M. Jacques MOUCHON, IDTPE, chef du SREX de Lyon
 - M. Thierry MARQUET, IDTPE, chef du SREX de Moulins
 - M. Gilles CARTOUX, IDTPE, chef du SIR de Moulins
 - M. Pierre CHODERLOS DE LACLOS, IDTPE, chef du pôle ouvrages d'art
 - M. Christian GAIOTTINO, IDTPE, chef du SREI de Chambéry
 - M. Roland DOLLET, IDTPE, adjoint au chef du SREI de Chambéry
- à effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :
- les propositions d'engagements comptables auprès du contrôleur financier déconcentré et les pièces justificatives qui les accompagnent.
 - les pièces de liquidation des recettes et des dépenses.

Article 3 : subdélégation de signature est donnée à :
Secrétariat général

M. Djilali MEKKAOUI, attaché principal, chef du pôle gestion et management et pôle ressources matérielles
M. Manuel MASSIN, SA CN, chargé de gestion LOLF
Service exploitation et sécurité / Pôle Equipement Système:
Frank ROBERT, ITPE, chef de projet au Pôle Equipement Système
Philippe BONANAUD, ITPE, chef de projet au Pôle Equipement Système
SREX de Lyon :

M. Renaud MOREL, IDTPE, chef du district de Lyon
M. Patrick PREVEL, TSC, adjoint au chef du district de Lyon
M. Jean-Pierre GIRAUDON, IDTPE, chef du district de St Étienne
M. Christian NOULLET, TS, adjoint au chef du district de St Étienne
M. Fabrice RUSSO, ITPE, chef du district de Valence
M. Christian QUET, contrôleur divisionnaire, adjoint au chef de district de Valence
SREX de Moulins :

Mme Liliane BAY, TS (chef de subdivision), chef de la cellule gestion de la route
M. Serge BULIN, TSC, chef du district de la Charité
M. Yves PEYRARD, contrôleur divisionnaire, adjoint au chef du district de la Charité
M. Dominique DARNET, TSC, chef du district de Moulins
M. Pascal RAOUX, TSP, adjoint au chef du district de Moulins
M. Daniel VALLESI, TSC, chef du district de Mâcon
M. Jean GALLET, contrôleur divisionnaire, adjoint au chef du district de Mâcon
SIR de Moulins :

Mme Odile VANNIERE, IDTPE, adjointe au chef du SIR de Moulins
M. Guillaume DESINDE, ITPE, chef du pôle études
M. Philippe CHARBOUILLOT, SACE, chef du pôle administratif et de gestion (à compter du 1er octobre 2009)
M. Christian ZUCCALLI, TSP, chef du pôle études
SREI de Chambéry :

Mme Colette LONGAS, ITPE, chef du district de Chambéry
M. André PICCHIOTTINO, contrôleur principal, adjoint au chef du district de Chambéry
M. Philippe MANSUY, PNT, chef du district de Grenoble et chef de l'unité PC Grenoble mission Gentiane
M. Olivier VALOIS, TSP, adjoint au chef du district de Grenoble
à effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les pièces de liquidation des recettes et dépenses de toute nature.

Article 4 : la présente subdélégation prends effet à compter de ce jour et sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures du Rhône, de l'Allier, de l'Ardèche, de l'Aube, de la Côte d'Or, de la Drôme, de l'Isère, de la Loire, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire, de la Savoie, de la Haute-Savoie, du Vaucluse et de l'Yonne.

Pour le Préfet,
Par délégation
Le directeur interdépartemental des Routes Centre-Est
Denis HIRSCH

[Arrêté DIR Centre-Est du 15 septembre 2009.](#)

Objet : Arrêté portant subdélégation de signature de Monsieur Denis HIRSCH, directeur interdépartemental des Routes Centre-Est, en matière de gestion du domaine public et de circulation routière

Article 1 : Subdélégation permanente de signature est donnée à :

M. Didier BRAZILLIER, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur de l'ingénierie à la direction interdépartementale des Routes Centre-Est,
M. Yves DUPUIS, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur de l'exploitation à la direction interdépartementale des Routes Centre-Est,
à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions les décisions suivantes :

A/ GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER NATIONAL NON CONCEDE

A 1	Délivrance des permissions de voirie, accords d'occupation, des autorisations et conventions d'occupation temporaire, et de tous les actes relatifs au domaine public routier.	Code du Domaine de l'Etat art. R 53 Code de la voirie routière L113-1 et suivants Circ. N°80 du 24/12/66
A 2	Autorisation d'emprunt du sous-sol par des canalisations diverses, branchements et conduites de distribution, d'eau et d'assainissement, de gaz et d'électricité, de lignes de télécommunication, de réseaux à haut-débit et autres	Code de la voirie routière art. L113-1 et suivants

A 3	Autorisation et renouvellement d'implantation de distributeurs de carburant sur le domaine public	Circ. N°69-113 du 06/11/69
A 4	Délivrance, renouvellement et retrait des autorisations d'emprunt ou de traversée des routes nationales non concédées par des voies ferrées industrielles	Circ. N°50 du 09/10/68
A 5	Délivrance des alignements individuels et des permis de stationnement, sauf en cas de désaccord avec le Maire de la commune concernée lorsque la demande intéresse une agglomération ou un autre service public	Circ. N°69-113 du 06/11/69 Code de la voirie routière: art L112-1 et suivants art. L 113-1 et suivants et R 113-1 et suivants Code du domaine de l'Etat R 53

B/ EXPLOITATION DU RESEAU ROUTIER NATIONAL NON CONCEDE

B 1	Arrêtés réglementant la circulation sur routes nationales non concédées hors agglomération, à l'occasion de travaux non couverts par les arrêtés permanents	Code de la route Code général des collectivités territoriales Arrêté du 24/11/67 Code de la route art. R 411-8 et R 411-18
B 2	Réglementation de la circulation sur les ponts	Code de la route : art. R 422-4
B 3	Établissement des barrières de dégel et réglementation de la circulation pendant la fermeture	Code de la route : art. R 411-20
B 4	Autorisation de circulation pour les véhicules de la direction interdépartementale des Routes Centre Est équipés de pneumatiques à crampon ou extension des périodes d'autorisation	Code de la route : art. 314-3
B 5	Autorisations à titre permanent ou temporaire de circulation à pied, à bicyclette ou cyclomoteur du personnel d'administration, de services ou d'entreprises dont la présence est nécessaire sur le réseau autoroutier et sur les routes express, non concédés	Code de la route : art. R 432-7

C / AFFAIRES GENERALES

C 1	Remise à l'administration des domaines de terrains devenus inutiles au service	Code du domaine de l'Etat art. L 53
C 2	Actes de cession de terrains	
C 3	Approbations d'opérations domaniales (convention de gestion, superposition d'affectation, transfert de gestion)	Arrêté du 4/08/1948, modifié par arrêté du 23/12/1970
C 4	Représentation devant les tribunaux administratifs	Code de justice administrative art R431-10

Article 2 :

La même subdélégation sera exercée, dans la limite de leurs attributions fonctionnelles ou territoriales et conformément au tableau de répartition annexé, par les fonctionnaires dont les noms suivent :

Chefs de services et chefs de SREX :

Mme Anne-Marie DEFRANCE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, secrétaire générale.

M. Paul TAILHADES, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'état, chef du service patrimoine et entretien

M. Marin PAILLOUX, ingénieur des ponts et chaussées, chef du service exploitation et sécurité,

M. Christian GAIOTTINO, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'état, chef du service régional d'exploitation et d'ingénierie de Chambéry,

Chefs d'unités et de districts :

Mme Colette LONGAS, ingénieur des travaux publics de l'état, chef du district de Chambéry,

M. Philippe MANSUY, ingénieur des travaux publics de l'état, chef du district de Grenoble ,

Melle Sandra CHAVOZ, attachée d'administration, chef du pôle juridique.

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement des chefs d'unités et de districts désignés ci-dessus, la même subdélégation sera exercée, conformément au tableau de répartition annexé, par les fonctionnaires dont les noms suivent :

M. André PICCHIOTTINO, contrôleur divisionnaire, adjoint au chef du district de Chambéry,
Melle Marylène GARCIA, secrétaire administratif, chargée des affaires juridiques.

Article 4 : le directeur interdépartemental des Routes Centre Est et les agents concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Savoie.

Pour le Préfet,
Par délégation,
le directeur interdépartemental des Routes Centre Est

Annexe 1 à l'arrêté de subdélégation de signature DIR en matière de gestion du domaine public et de circulation routière.																
Service	PRENOM NOM	FONCTION	A1	A2	A3	A4	A5	B1	B2	B3	B4	B5	C1	C2	C3	C4
DIR CE / SG	Anne-Marie Defrance	Secrétaire Générale											*			
Service patrimoine et entretien (SPE)	Paul Tailhades	Chef du SPE	*	*	*	*	*		*	*	*		*	*	*	
Service exploitation et sécurité	Marin Pailloux	Chef du SES	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	
SREI de Chambéry	Christian Gaiottino	Chef du SREI de Chambéry	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	
SREI de Chambéry	Roland DOLLET	Adjoint au Chef du SREI de Chambéry	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	
SREI de Chambéry	Colette Longas	Chef du district de Chambéry	*	*		*	*	*	*	*	*	*		*	*	
SREI de Chambéry	Philippe MANSUY	Chef du district de Grenoble	*	*		*	*	*	*	*	*	*		*	*	
SG / Pôle juridique	Sandra CHAVOZ	Chef du pôle juridique														*
SREI de Chambéry	André PICCHIOTTINO	adjoint au chef du district de Chambéry	*	*		*	*					*		*	*	
SG / Pôle juridique	Marylène GARCIA	Chargée des affaires juridiques														*

Arrêté n° du 31 août 2009

Objet : portant subdélégation de signature de M. LEDENVIC, Directeur Régional de l'Environnement, de Aménagement et du Logement

Article 1 : en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe LEDENVIC, délégation de signature est donnée à Messieurs Emmanuel de GUILLEBON et Hubert GOETZ, directeurs adjoints, pour l'ensemble des actes et décisions visées dans l'arrêté préfectoral n°2009.2428 du 31 août 2009.

Article 2 : en cas d'absence ou d'empêchement de MM Philippe LEDENVIC, Emmanuel de GUILLEBON et Hubert GOETZ, dans les limites de leurs attributions fonctionnelles ou territoriales et de leurs compétences définies par l'organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), délégation de signature est accordée selon les conditions fixées aux articles suivants.

Article 3.1 : contrôle de la sécurité des barrages hydroélectriques concédés, contrôle de l'électricité et gaz, utilisation de l'énergie

Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-Marc CHASTEL chef du service Ressources, énergie, milieux et prévention des pollutions et à M. Yves PICOCHÉ, chef du service Prévention des risques, à l'effet de signer :

1. tous actes liés aux contrôles techniques et administratifs des ouvrages de production et de transport d'électricité, à l'exclusion des certificats d'économie d'énergie portant sur des opérations supérieures à 20 millions de kWh ;
2. tous actes liés au contrôle administratif des ouvrages de distribution de gaz ;
3. les décisions d'inscription sur les listes d'usagers prioritaires des plans de délestage ;
4. tous les actes liés au contrôle de l'utilisation de l'énergie par les installations assujetties ;
5. les certificats d'obligation d'achat ;
6. les certificats d'économie d'énergie.

En cas d'absence ou d'empêchement de Messieurs Jean-Marc CHASTEL et Yves PICOCHÉ, la même subdélégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- M. Christophe DEBLANC adjoint au chef du service Ressources, énergie, milieux et prévention des pollutions , M Philippe SIONNEAU adjoint au chef du service de la Prévention des risques
- Mme Aude DROUOT, Chef de l'unité Air et énergie, M. Patrick MOLLARD, chef de l'unité Sécurité des barrages.
- M. Jean-François LECHAUDEL, chef de l'unité territoriale des deux Savoie ;
- M. Frédéric LANFREY, Mme Frédérique TERRIER, Mme Emmanuelle ISSARTEL, M. Antoine SANTIAGO, attachés au service Ressources, énergie, milieux et prévention des pollutions .
- Mmes Sophie COMBE, Cécile SCHRIQUI, Élisabeth VERGEZ, Claire GODAYER, M. Guillaume DINOCHÉAU, attachés au Service Prévention des Risques.

En cas d'absence ou d'empêchement du chef de l'unité territoriale des deux Savoie, la même subdélégation pourra être exercée, dans l'ordre suivant et dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- M. Christian GUILLET, adjoint au chef de l'unité territoriale,
- M. Bernard CHAPUIS, chef de subdivision.

Article 3.2 : mines, après-mines, carrières, stockages souterrains et explosifs

Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-Marc CHASTEL, chef du service Ressources, énergie, milieux et prévention des pollutions, et à M. Yves PICOCHÉ, chef du service Prévention des Risques, à l'effet de signer :

1. tous actes relatifs aux contrôles techniques et administratifs des mines et carrières ;
2. autorisations techniques et tous actes relatifs aux contrôles techniques et administratifs de l'après-mines, des stockages souterrains et des explosifs.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Jean-Marc CHASTEL et Yves PICOCHÉ, la même subdélégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- Service Ressources, énergie, milieux et prévention des pollutions : M. Christophe DEBLANC, adjoint et M. Pascal SIMONIN, chef de l'unité Prévention des pollutions et police de l'eau,
- Service Prévention des risques: M. Philippe SIONNEAU adjoint, M. Pierre BEAUCHAUD, chef de l'unité Risques Technologiques et Miniers, M. Bruno VAN-MAEL, chef de la cellule Risques Sous-Sol.
- M. Jean-François LECHAUDEL, chef de l'unité territoriale des deux Savoie.

En cas d'absence ou d'empêchement, du chef de l'unité territoriale, la même subdélégation pourra être exercée, dans l'ordre suivant et dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- M. Christian GUILLET, adjoint au chef de l'unité territoriale,
- M. Jean-Pierre LAFOND, chef de subdivision;
- M. Pascal SCHRIQUI, chef de subdivision.

Article 3.3 : transports de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques par canalisations, distribution et utilisation du gaz, équipements sous pression

Subdélégation de signature est donnée à M. Yves PICOCHÉ, chef du service Prévention des risques, à l'effet de signer :

- Tous actes relatifs aux contrôles techniques et administratifs des ouvrages de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques par canalisations ;
- Tous actes relatifs au contrôle technique des ouvrages de distribution et d'utilisation du gaz ;
- Tous actes relatifs à l'approbation, à la mise en service et au contrôle des équipements sous pression ;
- Tous actes relatifs à la délégation des opérations de contrôle dans le domaine des équipements sous pression ;
- La reconnaissance des services Inspection dans le domaine des équipements sous pression ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves PICOCHÉ, la même subdélégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- Service Prévention des risques : M. Philippe SIONNEAU, adjoint et M. Pierre BEAUCHAUD, chef de l'unité Risques technologiques et miniers, MM. Jean-Louis PERRET ou Patrick FUCHS, ou Mmes Cathy DAY, Christine RAHUEL, Marie-Pierre BRACHET agents de la cellule Canalisations Équipements-sous-pression.
- M. Jean-François LECHAUDEL, chef de l'unité territoriale des deux Savoie ;

En cas d'absence ou d'empêchement, du chef de l'unité territoriale, la même subdélégation pourra être exercée, dans l'ordre suivant et dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- M. Christian GUILLET, adjoint au chef de l'unité territoriale ;
- M. Bernard CHAPUIS, chef de subdivision.

Article 3.4 : installations classées et déchets

Subdélégation de signature est donnée à M. Yves PICOCHÉ, chef du service Prévention des risques et à M. Jean-Marc CHASTEL, chef du service Ressources, énergie, milieux et prévention des pollutions, à l'effet de signer :

- Toutes demandes de modification ou de complément de dossiers de demande d'autorisation,
- Tous actes relatifs au contrôle en exploitation des Installations Classées,
- Toutes décisions relatives à l'importation ou l'exportation des déchets.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Yves PICOCHÉ et Jean-Marc CHASTEL, la même délégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- Service Prévention des risques: M. Philippe SIONNEAU adjoint, M. Pierre BEAUCHAUD, chef de l'unité Risques Technologiques et Miniers, Mme Anne-Laure JORSIN-CHAZEAU, chef de la cellule risques accidentels, Mmes Ghislaine GUIMONT, Emmanuelle MAILLARD, Magali ESCOFFIER, MM. Olivier BONNER, Hubert MALLET, Yvan SUJOBERT, Laurent ALBERT, François DUNOYER, agents de la cellule Risques Accidentels.
- Service Ressources, énergie, milieux et prévention des pollutions : Christophe DEBLANC, adjoint et M. Pascal SIMONIN, chef de l'unité Prévention des pollutions et police de l'eau, Mme Élodie BRAYARD, M. Yves EPRINCHARD, Mme Caroline IBORRA, M. Vincent PERCHE, Mme Marie-Hélène VILLE, M. Guillaume WEBER ;
- M. Jean-François LECHAUDEL, chef de l'unité territoriale des deux Savoie ;

En cas d'absence ou d'empêchement, du chef de l'unité territoriale, la même subdélégation pourra être exercée, dans l'ordre suivant et dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- M. Christian GUILLET, adjoint au chef de l'unité territoriale ;
- Mme Isabelle CARBONNIER, chef de subdivision; puis en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci : M. Michel CUZIN ou M. Dominique MONIN, adjoints au chef de subdivision ;
- Mme Céline MONTERO, chef de subdivision; puis en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci : M. Michel CUZIN ou M. Dominique MONIN, adjoints au chef de subdivision ;
- M. Bernard CLARY, chef de subdivision; puis en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci : M. François PORTMANN ou M. Francis VIALETES, adjoints au chef de subdivision ;
- M. Didier LUCAS, chef de subdivision; puis en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci : M. François PORTMANN ou M. Francis VIALETES, adjoints au chef de subdivision ;
- M. Jean-Philippe BOUTON, chef de subdivision ;
- Mme Anne-Laure JORSIN-CHAZEAU, chef de subdivision ;
- M. Joël CRESPIE, chef de subdivision; puis en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci : M. Claude CASTELLAZZI, adjoint au chef de subdivision ;
- M. Jean-Pierre LAFOND, chef de subdivision ;
- M. Pascal SCHRIQUI, chef de subdivision.

Article 3.5 : véhicules

Subdélégation de signature est donnée à M. Joël DARMIAN, chef du service Transports et véhicules, à l'effet de signer :

- Tous actes relatifs à la réception, à l'homologation et au contrôle des véhicules et des matériels de transport de marchandises dangereuses
- Les actes relatifs aux délivrances ou retraits des autorisations de mise en circulation des véhicules ;
- Tous actes relatifs à l'agrément des installations auxiliaires et des centres de contrôle technique périodique des véhicules lourds.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Joël DARMIAN, la même délégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- Mme Fabienne SOLER, adjointe, M. Jean-Luc PRAT, responsable de l'unité Contrôles, MM. Alain DANIÈRE, ingénieur de la cellule Contrôle technique des véhicules, Denis MONTES, ingénieur de la cellule Contrôle technique des véhicules, Nicolas MAGNE, technicien supérieur de la cellule Contrôle technique des véhicules.
- M. Jean-François LECHAUDEL, chef de l'unité territoriale des deux Savoie ;

En cas d'absence ou d'empêchement du chef de l'unité territoriale, la même délégation pourra être exercée, dans l'ordre suivant et dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- M. Christian GUILLET, adjoint au chef de l'unité territoriale ;
- M. Bernard CHAPUIS, chef de subdivision ; puis en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier : M. Gérard BLOT, adjoint au chef de subdivision.

Article 3.6 : préservation des espèces menacées d'extinction

A) Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-Marc CHASTEL, chef du service Ressources, énergie, milieux prévention des pollutions, à M. Christophe DEBLANC son adjoint, ainsi qu'à M. Jean-Luc CARRIO, chef de l'unité Biodiversité et ressources minérales à l'effet de signer tous les actes et décisions relatifs :

- à la détention et à l'utilisation d'écaïlle de tortues marines des espèces Eretmochelys imbricata et Chelonia mydas, par des fabricants ou restaurateurs d'objets qui en sont composés ;
- à la détention et à l'utilisation d'ivoire d'éléphant, par des fabricants ou restaurateurs d'objets qui en sont composés ;
- au transport de spécimens d'espèces animales qui sont simultanément inscrites dans les annexes du règlement (CE) n°338/97 sus-visé et protégées au niveau national par les arrêtés pris pour l'application des articles L.411-1 et L.411-2 du code de l'environnement.

B) Subdélégation de signature est donnée à M Jean-Marc CHASTEL, chef du service Ressources, énergie, milieu, prévention des pollutions et à M Jean-Luc CARRIO, chef de l'unité Biodiversité et ressources minérales à l'effet de signer les autorisations accordées en application de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction et des règlements communautaires correspondants.

C) Subdélégation de signature est en outre accordée à M Jean-Marc CHASTEL, chef du service Ressources, énergie, milieu, prévention des pollutions et à M Jean-Luc CARRIO, chef de l'unité Biodiversité et ressources minérales à l'effet de signer toutes demandes de modification ou de complément de dossiers de demande de dérogation pour destruction, capture, transports d'espèces protégées au titre de l'article L411-2 du code de l'environnement.

Article 3.7 : pénétration dans les propriétés privées à des fins d'inventaires

Jean-Luc CARRIO, chef de l'unité Biodiversité et ressources minérales à l'effet de signer les autorisations de pénétrer sur les propriétés privées dans le cadre des inventaires du patrimoine naturel de l'article L 411-5 du code de l'environnement.

Article 3.8 : métrologie

Dans l'attente de la création de la DIRECCTE Rhône-Alpes, conformément aux dispositions de l'arrêté d'organisation de la DREAL susvisé, subdélégation de signature est donnée à M. Alexandre MOULIN, chef du service Développement industriel, technologie et métrologie à l'effet de signer tous actes relatifs à l'agrément des organismes pour l'installation, la réparation et le contrôle en service des instruments de mesure, ainsi que tous actes relatifs à l'attribution, à la suspension et au retrait des marques d'identification.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alexandre MOULIN, la même délégation pourra être exercée dans ses domaines respectifs de compétence par M. Sébastien VIENOT, adjoint au chef du service Développement industriel, technologie et métrologie et responsable du pôle métrologie légale.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien VIENOT, la même délégation pourra être exercée dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- M. Pierre PENET, chef de la Cellule Sud du pôle métrologie légale, puis en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier : M. Xavier MOURIER, adjoint au chef de la Cellule Sud ;
- M. Gilles LAIR, chef de la Cellule Centre du pôle métrologie légale,
- M. Stéphane BEZUT, chef de la Cellule Nord du pôle métrologie légale, puis en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier : M. Laurent WEPP ou M. Jean-Paul STRASSARINO, adjoints au chef de la Cellule Nord.

Article 4 : les modalités pratiques de prise de décision, seront fixées par note interne DREAL après avoir été établies sur la base de la description des processus de fonctionnement correspondants.

Cette disposition concernera le cas des fonctions transversales, telles que les productions d'avis, mobilisant plusieurs services, pour lesquelles la délégation est accordée au service chargé du pilotage de cette fonction, tel qu'il est défini dans l'arrêté d'organisation de la DREAL. Sont concernés les actes relevant des ICPE et de l'exercice de l'autorité environnementale. Des décisions complémentaires préciseront en tant que de besoin les niveaux de délégations accordés pour les fonctions transversales identifiées.

Article 5 : les arrêtés de subdélégation de signature de la DRIRE et de la DIREN, antérieurs au présent arrêté, ainsi que l'arrêté du 1er juillet 2009 portant subdélégation de signature aux agents de la DREAL pour les compétences générales et techniques pour le département de la Haute-Savoie sont abrogés.

Article 6 : monsieur le Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Rhône-Alpes est chargé de l'exécution de cet arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Pour le préfet,
le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement
et du logement de la région Rhône-Alpes,
Philippe LEDENVIC

[Arrêté N°2009-09/032](#)

Objet : subdélégation de signature M. Daniel AZEMA, directeur de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est à certains de ses collaborateurs

Article 1^{er} - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel AZEMA, et dans le respect des dispositions de l'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2009 susvisé, subdélégation de signature est donnée à M. Simon BESSE, chef du Département Surveillance et Régulation, à l'effet de signer les décisions visées à l'article 1^{er} dudit arrêté préfectoral.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel AZEMA et de M. Simon BESSE, subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

M. Daniel THOUVIGNON, chef de la division sûreté, Mme Nadine BIOLLEY, adjointe au chef de la division sûreté, MM. Deny MARTINEAU, Claude GREMY et Pierre SPACAGNA, assistants, à l'effet de signer les décisions visées à l'article 1er - n°8 de l'arrêté préfectoral susvisé.

Article 3 - Toutes les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

Article 4 - Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Savoie.

Pour le Préfet et par délégation
Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est
Signé : Daniel AZEMA

Arrêté 2009-07-01 du 8 septembre 2009

Objet : portant subdélégation de signature de M. Pierre CALFAS, directeur du service navigation Rhône-Saône

Article 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre CALFAS, directeur du service navigation Rhône-Saône, les délégations de signature qui lui sont conférées par l'arrêté sus-visé seront exercées par M. Frédéric LASFARGUES, directeur adjoint du service navigation Rhône-Saône

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre CALFAS, directeur du service navigation Rhône-Saône, et de M. Frédéric LASFARGUES, directeur adjoint du service navigation Rhône-Saône, la même subdélégation sera exercée par M. François WOLF, directeur des entités territoriales, responsable sécurité défense.

article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre CALFAS, directeur du service navigation Rhône-Saône, de M. Frédéric LASFARGUES, directeur adjoint du service navigation Rhône-Saône et de M. François WOLF, directeur des entités territoriales, responsable sécurité défense, la même subdélégation sera exercée dans les limites de leurs attributions fonctionnelles par :

- M. Eric BOURLES, chef du service Eau, Risques, Environnement
- Mme Anne ESTINGOY, chef de l'arrondissement Développement Voie d'Eau
- M. Dominique LARROQUE, secrétaire général du service
- M. Yves LEME, chef du Pôle Méditerranée
- M. Philippe PULICANI, chef de l'arrondissement Aménagement, Entretien et Exploitation

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre CALFAS, directeur du service navigation Rhône-Saône, de M. Frédéric LASFARGUES, directeur adjoint du service navigation Rhône-Saône et de M. François WOLF, directeur des entités territoriales, responsable sécurité défense, la même subdélégation concernant les points 1.1 et 1.2 de l'arrêté sus-visé sera exercée par

- M. Jean-Jacques GROS, responsable de l'unité Réglementation de la Navigation
- M. Frédéric COURTES, chef du bureau Entretien et Exploitation
- M. Gérard GIFFARD, subdivisionnaires de Rhône et Alpes

pour les avis à la batellerie par :

- o M. Hervé CLUZEL, subdivisionnaire à Lyon
- o M. Gérard GIFFARD, subdivisionnaire de Rhône-Alpes
- o M. Fabrice BOISSON, technicien supérieur des T.P.E.,
- o M. Christian AMIEZ, contrôleur principal des T.P.E.,
- o M. Thierry SADONNET, contrôleur des T.P.E.,
- o M. Samir NASRI, contrôleur des T.P.E.,
- o M. Maxime PIEROT, contrôleur des T.P.E.,
- o M. Yves PERRIN, chef d'équipe d'exploitation des T.P.E.,
- o M. Didier FILLIOT, technicien supérieur principal des T.P.E.

Article 5 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral de subdélégation du 02/07/2008.

Article 6 : Le directeur du service navigation Rhône-Saône est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Savoie.

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur du service navigation Rhône-Saône
Pierre CALFAS.

[Arrêté du 8 septembre 2009](#)

Objet : Subdélégation de signature de M Paul-Henry WATINE, Trésorier Payeur Général Rhône-Alpes

Article 1 : subdélégation de signature est donnée à Mme Marie Hélène BOVÉRY, Chef des Services du Trésor Public à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, la gestion et la liquidation des successions en déshérence dans le département de l'Ain ;

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie Hélène BOVÉRY, Chef des Services du Trésor Public la même subdélégation sera exercée par M Michel THEVENET, Inspecteur Principal du Trésor Public
En cas d'absence ou d'empêchement de M Michel THEVENET, la même subdélégation sera exercée par M Gérard DUCOURTIOUX, Trésorier Principal du Trésor Public, Mme Martine RANALDI Trésorière Principale du Trésor Public, M BERNADET Eric, Inspecteur du Trésor Public, Mme Fabienne GOUANVIC, Inspectrice du Trésor Public, Mme Christine ROBERT, Inspectrice du Trésor Public.

Article 3 : Subdélégation est accordée à M BOURDIER Jean, Inspecteur des Impôts, M Christian DUTEL, Inspecteur du Trésor Public Mme Marina ROUX, Inspectrice du Trésor Public, M Jérôme SOUPART, Inspecteur du Trésor Public, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, la gestion et la liquidation des successions en déshérence dans le département de l'Ain ainsi qu'aux instances domaniales de toute nature relative à ces biens. Leur compétence pour donner l'ordre de payer les dépenses, autres que celles relatives aux droits de mutations par décès, aux impôts et taxes de toute nature, à l'aide sociale et de procéder aux versements à la Caisse des Dépôts et Consignations, est limitée à 50 000 €

Article 4 : Subdélégation est accordée à Mme PETITMAIRE Corinne, Contrôleuse principale des Impôts, Mme LEGOFF Nicole Contrôleuse principale des Impôts, , Mme BERT Jacqueline Contrôleuse principale des Impôts, Mme LUMINET Isabelle, Contrôleuse des Impôts, Mme EFFANTIN Brigitte Contrôleuse des Impôts ; Madame Viviane BENAMRAN, contrôleuse du Trésor Public, Mme Corinne VERDEAU, contrôleuse du Trésor Public, , M Patrick BERTHELOT, contrôleur du Trésor Public, M Christophe BOURQUIN, contrôleur du Trésor Public, M Christophe EYMERY, Contrôleur du Trésor Public, M Olivier GUERINEL, contrôleur du Trésor public, M Jean Bernard INGELAERE, contrôleur du Trésor Public, Mme Caroline WALLAERT, contrôleuse du Trésor Public, Mme Sylvie RAMPON, contrôleuse du Trésor Public, Mme Véronique ROSELLO, Contrôleuse principale du Trésor Public en matière domaniale, limitée aux actes se rapportant à la gestion des biens dépendant de patrimoines privés dont l'administration ou la liquidation ont été confiées au service du Domaine dans le département de l'Ain ainsi qu'aux instances domaniales de toute nature relative à ces biens. Leur compétence pour donner l'ordre de payer les dépenses, autres que celles relatives aux droits de mutations par décès, aux impôts et taxes de toute nature, à l'aide sociale et de procéder aux versements à la Caisse des Dépôts et Consignations, est limitée à 5 000 €.

Article 5 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 16 décembre 2008.

Article 6 : Le secrétaire général et le Trésorier-Payeur Général du département du Rhône sont chargés, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute Savoie.

Pour le Préfet et par délégation
le Trésorier Payeur Général de la Région Rhône Alpes,
Trésorier-Payeur Général du Rhône
Paul-Henry WATINE